

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1) CARACTÉRISTIQUES D'UN BÂTIMENT AVEC FONCTIONS DE :

- Résidence de chercheurs, artistes, professeur et étudiants

- Centre culturel et de services, de promotion et diffusion de la science, des arts et de la culture

Le Collège d'Espagne, situé dans la Cité Internationale Universitaire de Paris, dans un cadre protégé architecturalement, est à la fois un centre de résidence et un centre culturel et de services.

L'ensemble s'étend sur 7 niveaux et la superficie construite est de 6.098 m² (3.147 m² dédiés au service de résidence et 2.951 m² à des salles et des espaces communs).

1-1) La partie résidentielle :

12 chambres doubles.

101 chambres individuelles.

6 appartements.

Les chambres (et appartements) sont équipées d'une salle de bains complète : douche, lavabo, W.C.

1 appartement de fonction pour le/la directeur/directrice du Colegio de España.

1-1-1) Premier étage :

1 appartement de Direction : 3 chambres, 1 salon, une cuisine, 2 salles de bains, 1 W.C.

1-1-2) 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étages:

101 chambres individuelles, 12 doubles et 6 appartements dont 4 avec mezzanine.

1-2) Salles, bureaux et autres espaces :

Bibliothèque, bureaux, salles de réunions, salle d'études, salle d'expositions, salle informatique, studios de répétition, salle TV, salle billard, local archives, gymnase, buanderie, espace cuisine pour les résidents, restaurant, local de chaufferie, garage, divers magasins et espaces communs.

Descriptif détaillé :

1-2-1) Sous-sol :

- Un hall, un gymnase, un studio de répétition avec deux pianos, un studio de composition avec un piano et plusieurs matériels de composition et d'interprétation musicale, une salle d'archives, une buanderie, un atelier, une lingerie, une salle de repassage, un local consigne, un local technique informatique et électrique, un local chaufferie, un garage, un local à produits d'entretien, une cabine de douche, trois batteries de toilettes et divers locaux techniques.
- Un restaurant : cuisine, avec self et deux salles à manger, un bureau, un vestiaire, une réserve, divers magasins.
-

- Une cuisine collective: 4 évier, 4 fours à micro-ondes, 2 fours, 2 plaques grillades, 8 plaques cuisson vitrocéramiques, 150 placards, et 150 compartiments frigorifiques, salle à manger, fontaine et divers rangements.
- Conteneurs pour le tri sélectif des déchets : papier, verre, piles, huile.

1-2-2) Rez-de-chaussée :

- Un hall d'entrée, un bureau pour le service de réception avec mezzanine, une salle de conférences - auditorium, une bibliothèque (2 salles), une salle de séminaires, 8 bureaux (donc un sur mezzanine, une salle du personnel sur mezzanine (cuisine et salle à manger), une batterie de toilettes.
- Plantes vertes.

1-2-3) 1^{er} étage :

- Une salle d'expositions-hall, une salle de réunions et de lecture avec piano, une salle de télévision, une salle vidéo, deux batteries de toilettes, 2 locaux techniques, deux studios de musique, une salle d'étude, une salle d'informatique.
- Plantes vertes.

1-2-4) 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étage :

- 3 halls, 2 vestiaires et une cuisine pour le personnel, divers rangements, un local à usages multiples.

1-2-5) Couloirs, escaliers et ascenseur :

- Un escalier principal partant du sous-sol au 5^{ème} étage. Du sous-sol au RDC en grès puis en pierre calcaire, avec une rampe en fer forgé. Un escalier de service, en chêne, vitrifié avec balustrade, du rez-de-chaussée au 5^{ème} étage. Trois escaliers en pin vernis, un en réception, deux côté administration; deux allant du rez-de-chaussée à une mezzanine et un jusqu'au 1^{er} étage.
- Un ascenseur (du sous-sol au 5^{ème} étage) avec grand miroir. Des miroirs aux paliers du 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage.
- Tableaux sur les murs des couloirs et espaces communs.
- Plantes vertes.

1-2-6) Les extérieurs :

- Un parvis en pierre avec des marches et de la végétation autour, un ascenseur PMR, une marquise à l'entrée, 6 ouvertures velux en verre et fer forgé, recouvrement en zinc et verrière au niveau du RDC, un local à poubelles avec des conteneurs pour le tri sélectif des déchets, une cour arrière, deux cours intérieures sol en bois avec des plantes, deux toits en verre, deux magasins, une chambre froide. Divers escaliers, rampes extérieures et luminaires, volets de fenêtres et les jardins et abords extérieurs de l'immeuble.

2) DESCRIPTIF DES TÂCHES :

2-1) Entretien quotidien (du lundi au vendredi) :

2-1-1) Parties communes et Administration :

Aération des locaux. Essuyage et désinfection des téléphones.

Vidage et essuyage des corbeilles, lavage si nécessaire.

Essuyage, enlèvement des salissures et traces de doigts sur les deux faces des éléments vitrés de : l'entrée et le hall principal, le bureau du service d'accueil, le restaurant et la cuisine des résidents, les miroirs des paliers, les vitrines d'exposition intérieures et la face intérieur des vitres en général si nécessaire.

Balayage humide ou lavage des sols en dur. Balayage du perron.

Nettoyage et désinfection des toilettes 2 fois par jour (du sous-sol, de l'administration et du 1^{er} étage).

Réapprovisionnement des produits si nécessaire (sacs poubelles, papier toilette, savon liquide, papier essuie main).

2-1-2) Ascenseur, escalier principal :

Balayage humide de l'escalier principal.

Essuyage des parois de l'ascenseur, enlèvement des traces de doigts sur les portes et miroir, aspiration des rayures, lavage du sol.

2-1-3) Appartement de Direction :

Une personne durant 1 heure, pour l'entretien de l'appartement, essuyage du mobilier, réfection des lits, nettoyage et désinfection des salles de bain, de la cuisine, lavages des sols. Arrosage des plantes si nécessaire.

2-1-4) Cuisine du sous-sol :

Aération, vidage et remplacement des sacs poubelles selon tri sélectif, nettoyage des poubelles si nécessaire, essuyage du mobilier, nettoyage des éviers, des paillasse et plaques de cuisson, des hottes aspirantes, des fours micro-ondes, des fours et des placards communs et en général, l'ensemble des éléments de la cuisine, avec rangement du mobilier et lavage du sol. Désinfection du téléphone. Nettoyage si nécessaire des frigos et placards des résidents.

A chaque départ de résident nettoyage du compartiment frigorifique et du placard correspondant. A chaque arrivée vérification et nettoyage.

2-1-5) Conteneurs à déchets :

Sortie quotidienne des conteneurs à déchets sur le lieu de ramassage aux jours et heures imposés par le service municipal.

2-1-6) Chambres des résidents :

Entrer dans toutes les chambres pour vérifier l'état. Vider les poubelles si nécessaire.

2-1-6-1) Chambres en recouche:

Aération de la pièce, vidage des poubelles, réfection du ou des lits et changement du linge de lit et des serviettes selon le calendrier établi, essuyage soigné du mobilier. Nettoyage et désinfection des sanitaires, aspiration et lavage des sols. Aspiration des canapés et des sièges. Nettoyage si nécessaire. Révision des rideaux de douche. Fermeture des portes, des fenêtres, de l'eau et de l'électricité à la fin des travaux.

2-1-6-2) Pour une chambre en départ :

Mêmes consignes que précédemment. Remplacer le linge de lit et de toilette, ainsi que les produits d'accueil. Nettoyage de l'intérieur du mobilier de la salle de bain. Vérifier l'état de la chambre : linge, rideaux, chauffage, eau, électricité, téléphone, mobilier, accessoires.

2-1-6-3) Pour une chambre en arrivée :

Vérifier l'état de la chambre. La remettre en bon état si nécessaire.

2-1-6-4) Fermeture du Collège en été :

Préparation des chambres en travaux et son contrôle.

2-1-6-5) Organisation du travail :

OPTION 1 : Un passage deux fois par semaine dans chaque chambre.
OPTION 2 : Un passage une fois par semaine dans chaque chambre.

2-1-6-5-1) OPTION 1 : Un passage deux fois par semaine dans chaque chambre

Actuellement les changements s'effectuent de préférence les lundis et les mardis, mais selon les cas particuliers on effectue les changements également les jeudis et les vendredis.

Chambres résidents de COURT SÉJOUR

- Linge : draps et serviettes

La rotation du linge (draps et serviettes) **doit respecter au minimum** les conditions et la périodicité suivantes :

Cas particulier :

1 à 8 nuits : pas de changement de linge.
9 à 14 nuits : 1 changement de linge.

Cas général :

Séjours supérieurs à 14 nuits.

La périodicité du changement de linge est hebdomadaire : 7 nuits de séjour et remplacement du linge pour la 8^{ème} nuit.

Il est accepté exceptionnellement que le nombre maximum de nuits sans changement de linge soit de 8 nuits (donc la 9^{ème} nuit doit y avoir du linge propre).

Après l'arrivée du résident, le nombre minimum des nuits avant le changement de linge doit être supérieur à 3 nuits (le résident peut avoir un changement de linge pour la 4^{ème} nuit, mais il n'y aura pas de changement sur la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} nuit qui suivent l'arrivée du résident).

Dans les cas particuliers les conditions pour les changements sont :

- 9 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
6 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 10 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
7 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 11 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
8 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 12 nuits : 1 changement de linge.
4 nuits de séjour au minimum avant changement.
8 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 13 nuits : 1 changement de linge.
4 nuits de séjour au minimum avant changement.
9 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 14 nuits : 1 changement de linge.
5 nuits de séjour au minimum avant changement.
9 nuits de séjour au maximum sans changement.

Chambres résidents de LONG SÉJOUR

- Serviettes

Mêmes conditions que dans les **Chambres résidents de COURT SÉJOUR**

- Draps

La rotation des draps **doit respecter au minimum** les conditions et la périodicité suivantes:

Cas particulier :

1 à 16 nuits : pas de changement des draps.

Cas général :

Séjours supérieurs à 14 nuits

La périodicité des changements est toutes les quinzaines : 14 nuits de séjour et remplacement des draps pour la 15^{ème} nuit.

Il est accepté exceptionnellement que le nombre maximum de nuits sans changement de draps soit de 15 nuits (donc la 16^{ème} nuit doit y avoir des draps propres).

Après l'arrivée du résident, le nombre minimum des nuits avant le changement des draps doit être supérieur à 9 nuits (le résident peut avoir un changement de draps pour la 10^{ème} nuit, mais il n'y aura pas de changement entre la 1^{ère} et la 9^{ème} nuit qui suivent l'arrivée du résident).

2-1-6-5-2) OPTION 2 : Un passage une fois par semaine dans chaque chambre

Un changement de linge (draps et serviettes) une fois par semaine dans chaque chambre, distribué équitablement sur les 5 jours de la semaine du lundi au vendredi.

- Linge : draps et serviettes

La rotation du linge (draps et serviettes) **doit respecter au minimum** les conditions et la périodicité suivantes :

Cas particulier :

1 à 8 nuits : pas de changement de linge.

9 à 14 nuits : 1 changement de linge.

Cas général :

Séjours supérieurs à 14 nuits.

La périodicité du changement de linge est hebdomadaire : 7 nuits de séjour et remplacement du linge pour la 8^{ème} nuit.

Il est accepté exceptionnellement que le nombre maximum de nuits sans changement de linge soit de 8 nuits (donc la 9^{ème} nuit doit y avoir du linge propre).

Après l'arrivée du résident, le nombre minimum des nuits avant le changement de linge doit être supérieur à 3 nuits (le résident peut avoir un changement de linge pour la 4^{ème} nuit, mais il n'y aura pas de changement sur la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} nuit qui suivent l'arrivée du résident).

Dans les cas particuliers les conditions pour les changements sont :

- 9 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
6 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 10 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
7 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 11 nuits : 1 changement de linge.
3 nuits de séjour au minimum avant changement.
8 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 12 nuits : 1 changement de linge.
4 nuits de séjour au minimum avant changement.
8 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 13 nuits : 1 changement de linge.
4 nuits de séjour au minimum avant changement.
9 nuits de séjour au maximum sans changement.
- 14 nuits : 1 changement de linge.
5 nuits de séjour au minimum avant changement.
9 nuits de séjour au maximum sans changement.

2-1-6-5-3) Modifications sur le planning

Au cours de la durée du contrat le Colegio de España, en accord avec la société de nettoyage sur les modalités d'application, peut demander des réorganisations du planning, en respectant les principes de base des cadences des changements énumérés antérieurement.

2-1-7) Lits d'appoint :

Installation et enlèvement des lits d'appoints selon la demande du Collège d'Espagne.

2-1-8) Extérieur :

Balayage du parvis d'entrée, cour arrière et cours intérieures. Lavage si nécessaire. Inspection des abords extérieurs de l'immeuble, des parties végétalisées, des toitures et gouttières du restaurant et de la cuisine des résidents, de la marquise de l'entrée, de l'ascenseur PMR et son accès au Collège d'Espagne et nettoyage si nécessaire. Essuyage, enlèvement des salissures de la vitrine d'exposition extérieure. Vider les cendriers extérieurs.

2-2) Entretien les samedis, dimanches et jours fériés :

Présence d'une personne de 8h à 13h, pour réaliser les tâches suivantes selon le planning prédéfini par le/la chef d'équipe de l'entreprise adjudicataire du contrat:

- Chambres en départ : suivre les mêmes consignes que sur le point 2-1-6-2.
- Révision du 1^{er} étage, RDC et sous-sol, et remplacement des sacs poubelles.
- Nettoyage et désinfection des toilettes du 1^{er} étage, du RDC et du sous-sol.
- Cuisine : nettoyage, aération, vidage et remplacement des sacs poubelles, essuyage du mobilier, nettoyage des éviers, des plaques de cuisson, des fours micro-ondes, des fours et désinfection du téléphone. Rangement du mobilier et lavage du sol.

2-3) Entretien hebdomadaire :

2-3-1) Linge :

Contrôle et rangement du linge, passage du blanchisseur une fois par semaine. Mise à jour de l'inventaire.

2-3-2) Parties communes :

Dépoussiérage et essuyage soigné du mobilier, ainsi que des portes.

Nettoyage soigné de:

- des velux et lampes du perron.
- des lampes et des luminaires des parties communes.
- des salles communes avec déplacement si nécessaire du mobilier.
- de tous les escaliers, avec leur rampe, et selon leur état, aspiration, balayage ou lavage.
- de l'ascenseur, parois, porte cabine et portes et miroirs des différents paliers.
- de la cuisine des résidents : aération, vidage et remplacement des sacs poubelles selon tri sélectif, nettoyage des poubelles, essuyage du mobilier, nettoyage des éviers, des paillasses et plaques de cuisson, des hottes aspirantes, des fours micro-ondes, des fours et des placards communs. Rangement du mobilier et lavage du sol. Désinfection du téléphone. Nettoyage des frigos et placards des résidents.

Nettoyage au jet avec désinfectant du local des poubelles, et des conteneurs. Astiquage des cuivres et des barres de seuil.

Nettoyage et aspiration des canapés et sièges des chambres et parties communes selon leur état.

Lustrage du marbre à la machine.

Révision des trappes de visites, des corniches, des portes des gaines techniques (enlèvement des traces de doigts et des salissures) et nettoyage si nécessaire.

2-3-3) Autres :

Nettoyage des plantes et des bacs à plantes, arrosage si nécessaire.

2-3-4) Révision des sols :

Décapage si nécessaire et lustrage des sols selon leur nature, du hall du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, des salles du 1^{er} étage, du couloir de l'administration, et de la bibliothèque.

2-4) Entretien mensuel :

2-4-1) Révision des cuisines :

Démontage et nettoyage à fond des hottes aspirantes.

2-4-2) Révision et dépoussiérage :

Appliques, suspensions, boîtes à néon, blocs sécurité, interrupteurs.

Radiateurs, rebords de fenêtres, mobilier des salles de bain, des portes, des dessus de meubles, portes et étagères hautes, par essuyage et lavage si nécessaire.

Extincteurs.

Plinthes et huisseries, des fenêtres, des volets métalliques et des portes fenêtres de tout le bâtiment.

2-5) Entretien trimestriel :

Vitrierie: nettoyage sur les deux faces de l'ensemble des vitres du bâtiment qui ne sont déjà compris dans les entretiens journaliers et hebdomadaires, ainsi que les miroirs et vitrines.

2-6) Entretien annuel :

Ces travaux sont à réaliser au minimum une fois par an, par roulement, et on favorisera les périodes creuses de résidence comme Noël, Pâques, et la fermeture du mois d'août.

2-6-1) Parties communes:

Nettoyage de tous les sols en moquette par shampooing avec méthode injection extraction.

Lessivage des murs carrelés et faux plafonds de l'ensemble du bâtiment.

Nettoyage à fond de la consigne. Intérieur de portes et placards si nécessaire.

2-6-2) Chambres:

Aspiration des matelas de toutes les chambres.
Nettoyage à fond des salles de bain avec lessivage des murs carrelés et faux plafonds de l'ensemble de chambres.

2-6-3) Cuisine :

Nettoyage avec dégivrage des frigos de la cuisine collective des résidents ainsi que des cuisines du personnel du Collège d'Espagne.
Nettoyage à fond des sols et vitrerie. Lessivage des murs.

2-6-4) Linge, rideaux:

Lavage sur place à la machine, au minimum une fois par an, selon le tissu, de tous les éléments suivants :
Rideaux, doubles rideaux, voilages, alèzes.
Établir un planning annuel.

2-6-5) Restaurant :

A effectuer pendant la fermeture du mois d'août :
- nettoyage à fond et lessivage de tous les murs et faux plafonds.
- nettoyage par lavage et décapage des sols des salles du restaurant, de la cuisine et des réserves.

2-6-6) Autres :

Nettoyage si nécessaire des magasins, de la chaufferie et du garage.

2-7) Entretiens exceptionnels :

A la fermeture et réouverture annuelle, le Colegio de España pourrait avoir besoin d'une prestation supplémentaire. Cette prestation sera accordée avant la fin du mois de mai de chaque année et son coût horaire maximum sera de 24,75 euros TTC.

Sur devis et accord entre le Colegio de España et l'entreprise adjudicataire du contrat: essuyage sous surveillance de la bibliothécaire de l'ensemble des rayonnages de la bibliothèque et des archives.

3) LINGE ET PRODUITS :

3-1) Linge :

Élaborer et tenir à jour l'inventaire de tout le linge du Colegio de España : propre et sale, en stock, en circulation, au blanchisseur.

3-2) Produits :

Approvisionnement par l'entreprise adjudicataire du contrat de :

- Dans les chambres : 2 rouleaux de papier toilette par personne par semaine, plus si nécessaire. Produits d'accueil de première nécessité. Remplacement et fourniture des sacs plastiques des poubelles, de chambres et de salles de bain.
- Dans les parties communes : papier toilette et papier essuie mains si nécessaire. Savon liquide dans toutes les toilettes ainsi que le remplacement et fourniture des sacs poubelles 7 jours sur 7 de tous les poubelles.

4) TRACABILITE INFORMATIQUE :

Au moment d'adjuger le contrat de services, il sera pondéré la mise en service d'un outil informatique performant pour le calcul du planning, du changement de linge, pour le suivi et control des tâches, et les rapports sur la gestion du nettoyage du site.

5) PERSONNEL :

5-1) Horaires :

La partie de l'administration doit être nettoyée avant 8h30, le reste du RDC avant 10h.
La salle d'étude et d'informatique avant 8h30, le reste du 1^{er} étage avant 10h.
Le ménage dans les chambres doit être réalisé à partir de 10h.
Les chambres en départ doivent être prêtes au plus tard à 16h.
Joindre une proposition de planning.

5-2) Plannings, formation du personnel :

L'entreprise adjudicataire du contrat doit :

- Préciser et tenir à jour l'organisation du nettoyage des locaux et nous présenter :
 - le planning des tâches, des effectifs et leur emploi du temps.
 - les moyens mis en place pour le contrôle et surveillance de la bonne exécution du cahier des charges ainsi que du respect des règles élémentaires de sécurité et d'hygiène.
 - le planning de formation de son personnel concernant notamment :
 - les techniques et méthodes de nettoyage,
 - les gestes et postures,
 - les normes d'hygiène et de sécurité.
- Garantir la visite, au moins une fois par mois, d'un inspecteur, et remettre au Colegio de España un compte-rendu de suivi de chantier lors de chacune de ses visites, avec un rapport détaillé mensuel faisant état des contrôles effectués.

5-3) Personnel :

Le personnel devra avoir une tenue correcte, blouses propres, repassées, boutonnées. Il doit utiliser les installations sanitaires mises à sa disposition ou à disposition du public. Le personnel doit signaler les anomalies constatées au service d'accueil du Colegio de España pour toute question concernant les dégradations, usures ou entretien du bâtiment et du mobilier. Tout objet trouvé par le personnel sera immédiatement remis au service d'accueil du Colegio de España.

5-4) Chef d'équipe :

En supplément des tâches à effectuer, lui seront confiées les tâches suivantes :

- Distribution des tâches au quotidien de chaque agent.
- Formation des agents affectés sur le site.
- Management de l'équipe en place.
- Prise en compte des dysfonctionnements et mise en place des actions correctives dans les plus brefs délais et en toute discrétion.
- Nettoyage divers (chambres, autres).
- Remplacement d'un agent en cas d'absence imprévue.
- Comptage du linge.
- Réalisation des plannings.
- Préparation du linge pour chaque agent de l'équipe.
- Gestion des verres fournis dans les chambres.

5-5) Périodes avec augmentation d'activité :

En fin d'année universitaire, une augmentation sensible de l'activité du Collège est à prévoir, en particulier durant les mois de juin et juillet et durant la rentrée (mois de septembre), en raison des travaux de rénovation et d'entretien de l'été. A cet effet, l'entreprise adjudicataire du contrat devra payer au personnel qui était présent durant cette période, un montant fixe "prime par augmentation d'activité" qui sera au moins de 320€ bruts pour un travailleur à temps plein pendant toute la période d'augmentation d'activité.

5-6) Absences :

En ce qui concerne les absences, l'entreprise adjudicataire du contrat devra nous informer le plus tôt possible du motif et de la durée éventuelle de l'absence. Pour les absences d'une journée ou plus, l'agent sera remplacé dans les meilleurs délais et de la meilleure façon possible, pour ne pas perturber la qualité de la prestation.

5-7) Obligation générale :

L'obligation de l'entreprise adjudicataire du contrat consiste à maintenir l'ensemble des installations du Collège d'Espagne en parfait état de propreté (excepté le mois d'août) du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

6) OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE :

6-1) Fournitures :

Approvisionnement par l'entreprise adjudicataire du contrat de tout le matériel et produits pour la bonne exécution des travaux. Ceux-ci doivent être d'excellente qualité. Nous remettre obligatoirement avec la liste détaillée des produits, leur marque, et la fiche technique de chacun d'eux.

Les chariots et aspirateurs doivent être en nombre suffisant, et en bon état. Les chariots auront la capacité pour transporter en même temps les produits et le matériel de nettoyage ainsi que le linge nécessaire.

Joindre obligatoirement à la proposition un exemplaire de chaque produit d'accueil, un échantillon de papier toilette et de papier essuie main.

6-2) Assurance :

Une attestation doit figurer en annexe, indiquant les garanties et le montant des garanties couvertes, qui devront correspondre au moins au minimum exigé par la législation française.

Par ailleurs, avant le début des travaux, en application du décret du 29 Novembre 1977, et de l'article 7-03-6 de la Convention Collective Nationale française, nous définirons en commun avec l'entreprise adjudicataire du contrat les risques professionnels et les consignes de sécurité en vigueur dans notre établissement, les mesures de protection et de salubrité mises en œuvre pour prévenir ces risques, sous forme de procès-verbal détaillé, signé par les deux partenaires.

6-3) Sécurité et hygiène, code du travail français :

L'entreprise adjudicataire du contrat devra respecter les dispositions légales françaises en matière de sécurité et d'hygiène, le code du travail français en général et les dispositions françaises qui font référence contre « le travail illégal ». Selon le registre unique mis en place pour le Colegio de España, pour l'Évaluation des Risques Professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (Décret français N° 2001-1016 du 5 novembre 2001), voir article L 230-2 du Code du travail français, l'entreprise devra coopérer avec le Colegio de España à la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité, à l'hygiène et à la santé selon des conditions et des modalités définies par décret français en Conseil d'État.

L'entreprise devra présenter au Colegio de España l'attestation d'être à jour dans le paiement des cotisations à l'URSSAF, ainsi que l'attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles français L.1221-10 (déclaration préalable à l'embauche), L.3243-2 et R.3243-1 et article L.8251-1 (employés étrangers).

L'entreprise adjudicataire du contrat devra présenter une attestation d'être en règle au regard de ses obligations fiscales.

En particulier, le personnel fera spécialement attention à ne pas monter sur des meubles, tels que tables ou bureaux au moment du nettoyage des vitres et en général, être bien attaché aux anneaux de sécurité quand il monte en hauteur et éviter de heurter des objets tels que tableaux, ainsi que les murs, portes, etc.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'entreprise adjudicataire du contrat tiendra compte des présentes dispositions :

Art.1 Changement du matériel actuel par du matériel neuf selon besoin.

Art.2 Changement des distributeurs de papier WC des toilettes des parties communes par un modèle type papier plié.

Art.3 Mise en place de distributeurs de liquide vaisselle dans la cuisine des résidents.

Art.4 Mise en place d'un programme annuel de formation détaillé pour l'ensemble des agents de service, ainsi que d'une formation « gestes et postures au travail », avec l'objectif de donner à tout le personnel de nettoyage qui travaille au Colegio de España les connaissances nécessaires pour éviter de contractions musculaires et troubles musculo-squelettiques durant l'exercice de ses fonctions, qui entraîneraient risques et arrêts de travail.

Art.5 Adapter le matériel utilisé aux nouveautés du marché, en tant que produits écologiques et de qualité.

Art.6 Appui des membres de l'équipe et contrôle des tâches effectuées ou à réaliser.

Art.7 Mise en place d'un planning pour les prestations périodiques, à évaluer avec le Collège d'Espagne avant de le mettre en pratique.

Art.8 Au moment d'adjuger le contrat de services, il sera pondéré la disponibilité d'un logiciel permettant d'automatiser le comptage du linge.

Autres considérations :

- Aspects qualitatifs environnementaux et sociales :

Il sera pondéré l'utilisation de produits de nettoyage de type "écolabel" (étiquette écologique européenne), du papier recyclé, pour remplacer les sacs en plastique, pour le recyclage des déchets ainsi que toute initiative qui s'inscrit dans le cadre du développement durable.

- Les caractéristiques sociales du contrat seront rapportées entre autres au soutien à l'intégration sociale de personnes handicapées, de personnes défavorisées ou membres de groupes vulnérables.

- L'entreprise adjudicataire, en accord avec la législation française, maintiendra au moins les mêmes conditions salariales ainsi que les avantages et accords sociaux acquis par le personnel.

- Il sera pondéré toute proposition alternative d'organisation si l'entreprise adjudicataire la considère plus efficace et d'une qualité supérieur. Un raisonnement objectif des changements et améliorations proposés sera nécessaire.